

Rapport sur la durabilité des investissements 2025

Sommaire

Message du président du comité et du directeur général	4
Biodiversité: un capital naturel sous pression	5
Chiffres clés	9
Faits saillants ESG	10
Gouvernance	13
Stratégie	16
Intégration	20
Engagement et vote	23
Exclusions	28
Impact	30
Investissements mobiliers	35
Investissements en immobilier direct	38
Investissements en immobilier indirect	40
Glossaire	44

Introduction

Message du président du comité et du directeur général

Focus

Chiffres clés

Faits saillants ESG

Message du président du comité et du directeur général

Ce sur quoi tout repose

Une caisse de pension agit dans le temps long. Les cotisations versées aujourd'hui financent les rentes de demain, parfois dans plusieurs décennies. Cette responsabilité nous oblige à regarder au-delà des fluctuations de marché et à nous interroger sur ce qui permet réellement à l'économie de créer de la valeur de manière durable.

Pendant longtemps, certains éléments essentiels de notre prospérité ont été considérés comme acquis : un climat relativement stable, des ressources naturelles abondantes, des écosystèmes fonctionnels ou encore un accès fiable à l'eau et aux matières premières. Pourtant, ces fondations montrent aujourd'hui des signes de fragilité extrêmes. Les effets du changement climatique sont désormais bien visibles. Plus discrète, mais tout aussi importante, la dégradation de la biodiversité et du capital naturel constitue également un défi majeur pour nos économies. Ces évolutions rappellent que la performance économique s'inscrit dans un environnement plus large dont elle dépend, directement ou indirectement.

C'est dans cette perspective que la CPEG intègre pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements. Pour une caisse de pension, cette démarche relève d'une conviction forte : mieux comprendre les transformations économiques, sociales et environnementales permet de mieux protéger la valeur des portefeuilles sur le long terme. Elle traduit également une responsabilité plus large : contribuer, à notre échelle, à préserver des conditions de vie durables pour les générations futures, notamment en leur laissant une biodiversité suffisamment riche et fonctionnelle.

Cette approche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Les données évoluent, les méthodologies progressent et les connaissances s'enrichissent d'année en année. La CPEG entend avancer avec sérieux et transparence, en renforçant progressivement ses outils d'analyse, en documentant ses choix et en faisant évoluer ses pratiques lorsque cela permet de mieux répondre à sa mission d'investisseur institutionnel de long terme.

Cette quatrième édition du rapport de durabilité reflète cette ambition. Elle présente les outils mobilisés, les progrès réalisés et les défis qui subsistent. Elle illustre également la volonté de la CPEG d'exercer son rôle d'investisseur de long terme, notamment à travers le dialogue avec les entreprises et les gestionnaires auxquels elle confie une partie des avoirs de ses assuré-es.

Notre démarche reste guidée par une conviction simple : préserver durablement les intérêts de nos assuré-es implique d'identifier les risques susceptibles d'affecter la valeur de nos investissements, mais aussi de contribuer, dans la mesure de nos moyens, à une économie plus résiliente et mieux préparée aux transformations en cours.

Cette année, nous avons choisi de consacrer un focus particulier à la biodiversité. Sujet longtemps relégué au second plan, elle s'impose aujourd'hui comme un enjeu incontournable pour comprendre certaines des transformations économiques et environnementales à l'œuvre. Ce rapport vise ainsi à mieux éclairer sa prise en compte dans une approche d'investissement responsable et tournée vers le long terme.



Jean-Daniel Jimenez
Président du comité



Christophe Decor
Directeur général

Biodiversité: un capital naturel sous pression

La biodiversité – la diversité des organismes vivants sur notre planète – constitue le socle essentiel de la vie sur Terre. Qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, régulation du climat : ces équilibres reposent directement sur son bon fonctionnement. L'économie mondiale, profondément dépendante de la nature, est déjà exposée à son déclin.

Plus discret que le changement climatique, dont les effets sont désormais visibles à travers la multiplication des événements climatiques extrêmes, l'érosion de la biodiversité n'en est pas moins alarmante. Ces deux dynamiques forment une double crise interdépendante: le changement climatique déstabilise les écosystèmes, tandis que l'érosion de la biodiversité affaiblit les mécanismes naturels de régulation du climat, notamment le stockage du carbone.

Des constats sans appel

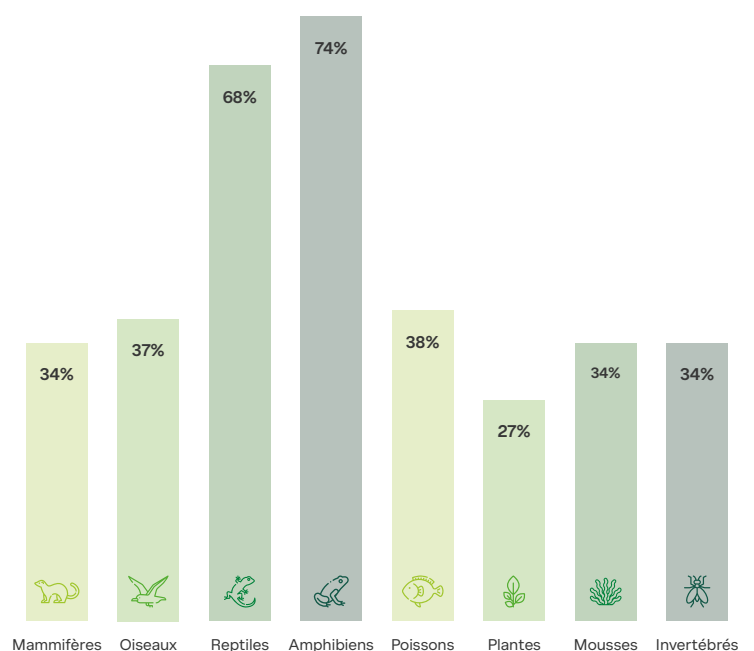
Au niveau mondial, les populations d'animaux sauvages suivies ont chuté en moyenne de 73% depuis 1970. Près d'un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. En Europe, certaines populations d'insectes ont décliné de 70 à 80% en quelques décennies.

Certains phénomènes emblématiques illustrent ces effets, comme le blanchiment des coraux observé à grande échelle dans les océans. La déforestation, elle, se poursuit à un rythme élevé: en 2025, l'Indonésie a perdu environ 4'300 km² de forêt – soit plus de 600'000 terrains de football – un niveau record en huit ans, en hausse de 66% par rapport à 2024.

D'autres dynamiques moins visibles mais tout aussi critiques sont à l'œuvre:

- la disparition progressive des insectes pollinisateurs, essentiels à la production agricole, – 40% des pollinisateurs invertébrés (abeilles, papillons, ...) sont menacés d'extinction
- la dégradation des sols, qui réduit leur fertilité et leur capacité de stockage de carbone – 1/3 des sols mondiaux sont dégradés, affectant déjà 1.7 milliard de personnes
- la surexploitation des ressources halieutiques, perturbant les chaînes alimentaires marines – plus de 35% des stocks de poissons sont surexploités
- ou encore l'introduction d'espèces invasives, qui modifient durablement les équilibres écosystémiques – 60% des extinctions d'espèces leur sont dues

Les espèces menacées en Suisse et dans les pays de l'OCDE
en pourcentage des espèces étudiées



Source: [OCDE](#)

En Suisse, des équilibres déjà sous pression

Façonnés par les massifs alpins et les gradients d'altitude, les biotopes suisses génèrent une richesse écologique remarquable. Un capital naturel critique, aujourd'hui sous pression.

Dans les lacs alpins, la biodiversité se transforme rapidement. La problématique de la moule quagga en est un exemple emblématique, visible à Genève. Originaire d'Europe de l'Est et historiquement absente du territoire suisse, elle a été introduite vers 2015 par les activités humaines, notamment via du matériel nautique, insuffisamment nettoyé, auquel elle s'accroche.

En l'absence de prédateurs naturels, sa prolifération est fulgurante: elle colonise massivement les fonds lacustres, notamment le Léman. Chaque individu filtre plus de deux litres d'eau par jour pour se nourrir, modifiant en profondeur les équilibres écologiques: raréfaction des ressources pour les poissons, concurrence avec le zooplancton, et recomposition des écosystèmes au profit de certaines espèces.

Au-delà de l'impact écologique, les effets sont déjà tangibles pour les activités humaines. La moule quagga se fixe sur toutes les surfaces immergées et elle colonise les infrastructures lacustres — conduites d'eau potable, systèmes de pompage, installations de refroidissement ou réseaux énergétiques. Elle réduit les débits, obstrue les tuyaux et entraîne des coûts de maintenance significatifs, pouvant atteindre plusieurs millions de CHF.

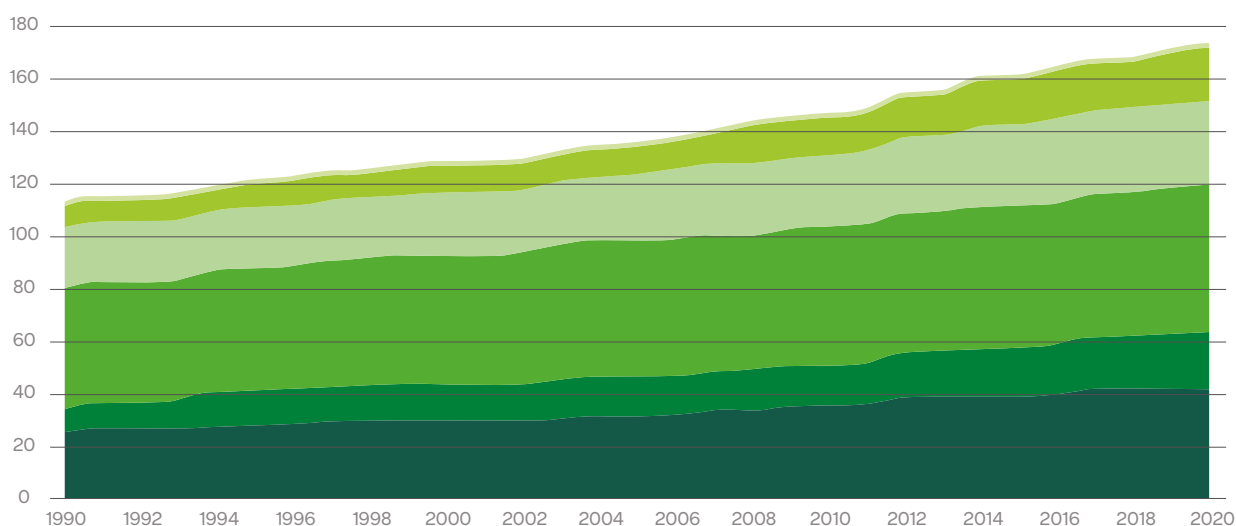
Et comme elle ne constitue pas une ressource valorisable pour l'alimentation humaine, les leviers économiques de régulation restent limités.

La biodiversité conditionne la résilience de nos économies, la stabilité de nos chaînes de valeur et, plus largement, la qualité de vie des générations futures. Elle ne peut plus être considérée comme un sujet périphérique. Chacun, à son échelle, a un rôle à jouer.

Le nombre d'espèces invasives est en hausse constante en Suisse

Nombre cumulé d'espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes (plantes, animaux et champignons) signalées en Suisse depuis 1990.

■ Animaux envahissants ■ Plantes envahissantes ■ Champignons envahissants
■ Animaux potentiellement envahissants ■ Plantes potentiellement envahissantes ■ Champignons potentiellement envahissants



Source : [Office fédéral de l'environnement](#)

Des gestes accessibles à chacun·e

À titre individuel, nos choix de consommation, notre rapport aux produits chimiques ou encore nos pratiques de loisirs influencent directement les écosystèmes. Privilégier des produits durables, limiter l'usage de produits chimiques dans le jardin ou les espaces verts, ou encore favoriser des milieux plus utiles à la biodiversité (haies, zones non tondues, sols perméables) sont autant de leviers accessibles à chacun·e.

Le rôle de l'investisseur institutionnel

En tant qu'investisseur institutionnel de long terme, une caisse de pension comme la CPEG joue un rôle important. Elle dispose de leviers puissants pour intégrer les risques liés à la biodiversité dans ses décisions d'investissement, notamment en dialoguant avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques. Agir en faveur de la biodiversité ne relève pas uniquement de l'enjeu environnemental : c'est aussi contribuer à préserver un futur viable pour nos assuré·es et protéger, sur le long terme, les fondations de la performance économique et financière.



Chiffres clés



23,9

Mias de fortune de
prévoyance en CHF



86'672

Nombre d'assuré·es



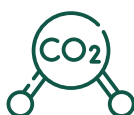
2,3°

Trajectoire de température
en degrés Celsius



9'256

Résolutions votées selon
les principes d'Ethos



409

Valeur absolue de l'empreinte
carbone en Teq CO₂ par mio
de CHF investis



1'407

Intensité de l'empreinte
carbone en Teq CO₂ par mio
de CHF de chiffre d'affaires



342

Indice de Dépense
de Chaleur (IDC)
atteint en 2025



578

Nombre de sociétés exclues
pour des critères éthiques,
en plus du secteur énergie
totalement exclu

Faits saillants ESG

01

TPG

La CPEG a accordé un prêt de CHF 50 millions aux Transports publics genevois (TPG) afin de refinancer la flotte de tramways Stadler. Par cet investissement, elle contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie des Genevoises et Genevois tout en soutenant une mobilité à faibles émissions de carbone, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

02

Y-CAD SA

La CPEG est devenue actionnaire de Y-CAD SA, la société qui développe et exploite le réseau de chauffage à distance d'Yverdon-les-Bains. À travers cet investissement dans une infrastructure essentielle à la transition énergétique, elle soutient directement la décarbonisation de ménages et de bâtiments en Suisse en favorisant le remplacement progressif des systèmes de chauffage fossiles.

03

Climate Value at Risk

La CPEG a réalisé pour la première fois une analyse de Climate Value at Risk (Climate VaR) de son portefeuille. Cet exercice permet d'estimer l'impact potentiel des risques et opportunités liés au changement climatique sur la valeur des investissements selon différents scénarios.

04

IPE Awards

La CPEG confirme son succès aux IPE Awards. Après avoir remporté le Country Award Switzerland en 2024, la caisse s'est à nouveau vu décerner cette distinction en 2025. Le jury a notamment salué le leadership de la CPEG en matière d'ESG et d'intégration des enjeux climatiques dans sa gestion des investissements, mais également son engagement en faveur de la communauté locale.

05

Acquisition de la tour Îlot A au PAV Étoile

La CPEG a finalisé l'acquisition du projet de tour Îlot A au sein du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Le chantier de ce bâtiment, qui vise la certification SNBS Gold, illustre la stratégie immobilière de la Caisse: conjuguer haute performance environnementale et valorisation à long terme de son portefeuille.

06

Développement de quartiers durables et inclusifs

La CPEG a poursuivi le développement de plusieurs projets urbains structurants intégrant les dimensions environnementales et sociales de la durabilité. Aux Quais Vernets, elle réalise notamment 166 logements, un foyer EPI¹ de 20 appartements ainsi qu'un centre de jour de 400 m². Aux Grands Esserts, le projet Beaux-Champs prévoit des logements pour seniors, étudiants et jeunes familles, ainsi que des commerces et services de proximité — des quartiers pensés pour répondre aux besoins futurs du territoire.

07

Livraison du projet sis à l'av. de Vaudagne 41 à Meyrin

La CPEG a livré le projet sis à l'avenue de Vaudagne 41 à Meyrin, associant extension, rénovation et surélévation des bâtiments existants, avec la création de logements supplémentaires. Cette réalisation illustre l'approche de la CPEG en matière de valorisation du bâti existant, conjuguant amélioration de la performance énergétique — notamment par le recours au bois — et renforcement de l'offre de logements dans le patrimoine actuel.

08

Création de la Cellule ESG et Transition énergétique (CET)

La CPEG a créé la Cellule ESG et Transition énergétique (CET), chargée de renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble du cycle de vie de son patrimoine immobilier. Cette nouvelle cellule assure un rôle transversal de coordination stratégique des démarches liées à la décarbonation, à la durabilité des projets et à l'anticipation des évolutions réglementaires et climatiques.

¹ Etablissements publics pour l'intégration

Gouvernance

Gouvernance

La CPEG est régie par un ensemble de règles de gouvernance qui encadrent la gestion de sa fortune et l'exercice de sa mission fiduciaire. Cette gouvernance vise à assurer une prise en compte des enjeux financiers, climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus d'investissement, de suivi et de reporting.

Compte tenu de l'importance accordée à la durabilité par la Caisse, une veille active et constante est réalisée par l'administration pour suivre le développement de l'ensemble des recommandations, ordonnances et bonnes pratiques nécessaires à une bonne gouvernance. Elle suit aussi les évolutions réglementaires européennes, car elles influencent les standards de transparence applicables au secteur financier et aux investisseurs institutionnels.

Pour son reporting ESG, la CPEG se réfère à la norme ASIP ESG Reporting Standard v1.1. Cette norme constitue le principal référentiel sectoriel suisse pour les caisses de pension. Elle reste de nature facultative, mais elle renforce la comparabilité des rapports et la transparence vis-à-vis des assuré-es et des autres parties prenantes. La version 1.1 s'applique aux exercices ouverts dès le 1er janvier 2025.

La norme ASIP met l'accent sur la partie qualitative du reporting. Elle invite les institutions de prévoyance à décrire le rôle de l'organe suprême, l'intégration des enjeux ESG dans les directives de placement, les objectifs poursuivis, les mesures mises en œuvre, ainsi que les pratiques de vote, d'engagement et d'escalade. La CPEG inscrit son reporting dans cette logique, avec une attention particulière portée à la cohérence entre les objectifs, les moyens engagés et les informations publiées.

La CPEG prend également en considération le Swiss Stewardship Code, publié par l'AMAS¹ et Swiss Sustainable Finance. Ce code est volontaire. Il constitue une référence utile pour structurer les pratiques d'engagement et de vote, clarifier le rôle des prestataires externes et renforcer la transparence des démarches de stewardship.

En matière d'autorégulation, la CPEG suit aussi les développements de l'AMAS relatifs aux placements collectifs liés à la durabilité. Ces règles s'appliquent principalement aux gestionnaires d'actifs. Pour la CPEG, leur importance réside surtout dans la sélection, la due diligence et le suivi des produits ou mandats intégrant une dimension de durabilité.

La gouvernance ESG de la CPEG repose sur plusieurs niveaux de responsabilité. Le Comité fixe les orientations stratégiques et exerce la surveillance. La commission de placement examine les sujets relevant de la gestion de fortune. Le Comité de direction assure la mise en œuvre opérationnelle. Les propositions d'investissement soumises aux instances font l'objet d'une analyse financière et ESG adaptée à la classe d'actifs concernée.

¹AMAS: Asset Management Association Switzerland



La CPEG dispose à cet effet de plusieurs documents internes, notamment la politique générale de placement, le règlement de placement, la directive sur l'engagement, la directive de la commission de placement sur les placements, la charte d'investissement responsable et la stratégie d'impact. Chaque année, une série de rapports sont soumis à la commission de placement ainsi qu'au comité. Ces documents détaillent l'activité de l'administration en lien avec les divers enjeux du développement durable et les avancées dans la mise en œuvre de la stratégie climatique.

Le Comité surveille notamment de manière proactive un risque spécifique intitulé « Climat et non-conformité ESG ». Un rapport annuel comprenant des indicateurs clés et des seuils d'alerte est présenté à la commission de placement pour préavis puis au Comité pour validation. Ce dispositif permet d'identifier les risques émergents et de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de préserver la solidité à long terme des investissements de la CPEG.

De surcroît, au sein de l'administration, tous les collaborateurs responsables de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement ont obtenu une certification ESG : le CEO (IMD¹), la CFO (EFFAS²), le responsable de la gestion de fortune (PRI³) et les deux collaborateurs du service de gestion de fortune (CFA Sustainable Investing Certificate), dont l'un se consacre spécifiquement aux questions de durabilité liées aux placements.

De nombreux architectes de la division immobilier ont également reçu des formations portant sur la durabilité, dont six d'entre eux ont obtenu la certification IMMOE-ENERGIE. Des formations spécifiques sur la déconstruction, le réemploi et la valorisation des matériaux minéraux de chantier dans la construction ont été suivies par des membres de la division immobilier

¹ IMD: International Institute for Management Development

² EFFAS: European Federation of Financial Analysts Societies

³ PRI: Principles for Responsible Investment

Stratégie

Stratégie

Intégration

Engagement et vote

Exclusions

Impact

Stratégie

La stratégie climatique de la CPEG repose sur deux objectifs centraux :

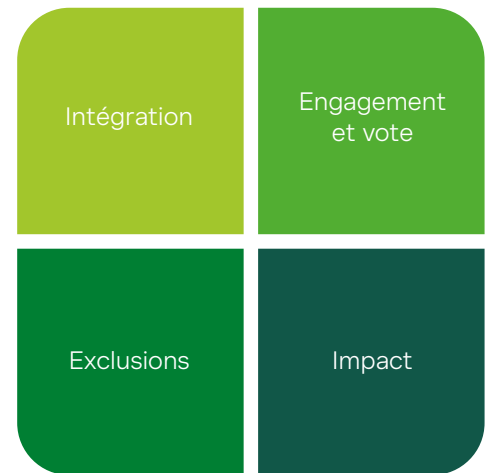
1. Respecter les objectifs de l'Accord de Paris
2. Inscrire la Caisse sur une trajectoire de température compatible avec la neutralité carbone à l'horizon 2050

Alors que l'empreinte carbone permet de mesurer les émissions associées aux investissements de la Caisse à un instant donné, la mesure de température¹ offre une vision prospective de leur alignement avec les objectifs climatiques internationaux. Elle permet ainsi d'évaluer dans quelle mesure le portefeuille contribue à la transition vers une économie bas carbone sur le long terme.

Afin d'atteindre ces ambitions, la stratégie climatique adoptée en 2021 a été complétée par des objectifs et actions à court et moyen termes. L'année 2025 marque l'échéance de cette première étape et offre l'occasion d'en dresser le bilan.

L'un des axes stratégiques visait à renforcer les collaborations et le partage de connaissances en matière d'investissement responsable. Dans ce cadre, la CPEG a rejoint les *Principles for Responsible Investment (PRI)* ainsi que *Swiss Sustainable Finance* et soutient *Sustainable Finance Geneva*. Ces engagements ont permis à la Caisse de participer à de nombreux échanges sectoriels, conférences et groupes de travail. Ce partage de connaissances est essentiel pour la mise en place des bonnes pratiques et faire avancer le secteur dans la bonne direction. La CPEG a notamment coorganisé, avec les PRI et l'AMAS, plusieurs tables rondes réunissant plus de 30 spécialistes de l'engagement actionnarial afin d'échanger sur les meilleures pratiques du secteur.

La stratégie a également permis de renforcer l'ensemble des piliers ESG de la Caisse : intégration – engagement – exclusion – impact.



¹ Plus d'information sur la mesure de température au chapitre *Intégration*

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection et le suivi des gérants s'est approfondi et est devenue systématique. Une stratégie innovante de CHF 200 millions a par ailleurs été mise en place afin d'aligner une partie du portefeuille sur une trajectoire de température de 2°C.

Dans le domaine immobilier, la CPEG a poursuivi activement la décarbonisation de son parc. Des rénovations énergétiques ciblées ainsi que le remplacement progressif des systèmes de chauffage par des solutions plus durables ont contribué à réduire l'empreinte environnementale de ce portefeuille.

Le développement des investissements à impact constituait également un objectif de la stratégie climatique. La Caisse a ainsi participé à plusieurs opérations emblématiques, notamment la souscription à la première obligation sociale émise en Suisse, des investissements dans des infrastructures vertes, un prêt destiné au financement des Transports publics genevois (TPG) ainsi que plusieurs projets immobiliers pilotes. Afin de soutenir cette dynamique, une stratégie spécifique dédiée aux investissements à impact a été élaborée.

En matière d'exclusions, la stratégie prévoyait un renforcement des critères existants, notamment à travers la mise en place d'une exclusion liée aux énergies fossiles intégrant les ambitions climatiques des entreprises concernées. Cette approche, fondée sur la notion de température, vise à encourager les entreprises engagées dans une transition crédible tout en excluant celles dont les trajectoires demeurent insuffisantes. La Caisse a également changé de prestataire de données afin d'améliorer l'efficacité et la robustesse de l'ensemble de ses filtres d'exclusion.

L'engagement actionnarial a lui aussi été renforcé. La CPEG soutient désormais plusieurs initiatives internationales de référence, telles que Nature Action 100 et SPRING, à travers Ethos. Une politique d'engagement formelle a été adoptée et un programme d'échange avec les gérants a été mis en place afin de suivre et d'améliorer leurs pratiques de vote.



La feuille de route climatique fixait comme objectif de réduire l'empreinte carbone du portefeuille actions de 30% à fin 2025 par rapport au MSCI World de fin 2019. En termes de scope 1 et 2 et 3 amont, cet objectif a été atteint ou presque, avec une baisse de -45%, -28%, et -30% respectivement. En ce qui concerne le scope 3 aval, celui-ci n'a malheureusement pas atteint l'objectif, avec une baisse de seulement -4%.

Cet indicateur couvre notamment les émissions liées à l'utilisation et à la fin de vie des produits et services vendus par les entreprises. Son calcul demeure méthodologiquement complexe et repose sur des données dont la fiabilité reste plus limitée que pour les autres catégories d'émissions. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

L'amélioration de la transparence constituait également un axe prioritaire. Depuis trois ans, la CPEG publie sur son site internet un rapport annuel consacré à la durabilité de ses investissements. Elle met également à disposition sa charte d'investissement responsable, le détail de ses positions de vote ainsi que les rapports annuels des pools d'engagement d'Ethos auxquels elle participe.

La prise en compte des risques climatiques constitue par ailleurs un élément essentiel de la gestion des investissements de la Caisse. Les conséquences du changement climatique, qu'elles soient physiques, réglementaires ou liées à la transition vers une économie bas carbone, peuvent avoir un impact significatif sur la valeur des actifs détenus.

Dans cette optique, la CPEG a réalisé sa première analyse de Climate Value at Risk (Climate VaR), qui évalue la part de la valeur actuelle du portefeuille potentiellement exposée aux coûts futurs liés au changement climatique. Cette analyse fait l'objet d'un focus dédié dans le présent rapport.

La CPEG dresse un bilan globalement positif de cette première feuille de route.

L'année 2026 sera consacrée à son actualisation, avec la définition de nouvelles actions à mettre en place pour les prochaines années. Cette mise à jour permettra d'ajuster les ambitions de la Caisse, d'identifier les moyens nécessaires à leur atteinte et de s'assurer du maintien d'une trajectoire compatible avec la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour accompagner ces démarches, la Caisse s'appuie notamment sur des indices sur mesure intégrant ses critères d'exclusion ainsi que sur des outils de mesure de température permettant d'évaluer l'alignement climatique de ses investissements.



Quant à l'immobilier, la CPEG repose sur une double approche alliant la valorisation durable du patrimoine existant et le développement de nouveaux actifs répondant aux besoins futurs du canton. Dans ce cadre, la CPEG poursuit un important programme de rénovation énergétique représentant en moyenne près de CHF 35 millions d'investissements par an, contribuant à l'amélioration de la performance énergétique, du confort des occupants et de la pérennité du parc.

Parallèlement, la Caisse poursuit son programme de développement immobilier représentant près de CHF 1,65 milliard d'investissements sur dix ans. À travers la création de nouveaux quartiers, la construction d'immeubles de nouvelle génération et la transformation de sites stratégiques, elle renforce la qualité, la résilience et l'attractivité de son patrimoine à long terme.

Conçus selon des standards élevés de durabilité et de performance environnementale, ces projets contribuent à l'amélioration continue du profil environnemental du portefeuille tout en répondant aux besoins futurs en logements et en surfaces d'activité.

Les actions de la CPEG s'articulent autour des quatre piliers définis dans sa Charte d'investissement responsable. Ceux-ci constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre et le suivi de sa politique d'investissement responsable. Leur application est détaillée dans les sections suivantes.

Intégration

Fortune mobilière

La CPEG cherche à prendre en compte de manière systématique et explicite les critères ESG dans l'ensemble de ses investissements. Le service gestion de fortune veille constamment aux évolutions du marché de l'investissement responsable et des risques ESG, notamment climatiques, pour s'assurer des éléments qui pourraient impacter les investissements actuels ou futurs.

La gestion de la majeure partie de sa fortune mobilière étant déléguée à des gérants externes, l'administration s'assure que ces derniers aient des compétences adéquates en matière d'investissement responsable. Pour ce faire, lors de l'appel d'offres pour la sélection d'un nouveau gérant, la CPEG interroge les candidats sur leurs pratiques ESG en se basant, entre autres, sur les questionnaires de due diligence des PRI. Lors de chaque sélection de gérant, elle évalue la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement ainsi que leur aptitude à fournir des rapports ESG de qualité. Les contrats liant les gérants à la Caisse imposent le respect des exclusions de la CPEG.

La CPEG veille lors de chaque revue annuelle des gérants à ce que les pratiques ESG soient appliquées de manière adéquate. L'expérience des gérants en matière d'ESG, leur politique d'investissement responsable, la manière dont celle-ci est intégrée dans le processus d'investissement ou encore la présence et la qualité d'équipes ESG dédiées sont examinées. La Caisse a souscrit à la base de données MSCI afin de pouvoir analyser les pratiques ESG de ses gérants à travers un set d'indicateurs uniformisés. Cette analyse est complétée par la révision régulière des pratiques d'engagement des gérants.

Des résultats sont visibles dans les sociétés investies. En effet, le nombre d'entreprises dont l'engagement en faveur de 0 émission a été vérifié et dont les objectifs intermédiaires sont crédibles est passé de 2.90% des entreprises investies en 2022 (même valeur pour le MSCI ACWI) à 27.44% en 2025 (contre 15.8% pour le MSCI ACWI).

De manière continue, la Caisse cherche à appliquer des techniques d'investissement responsable innovantes qui conjuguent performance financière et durabilité. Elle utilise la métrique de température depuis plusieurs années, et a en 2025 calculé pour la première fois sa Climate Value at Risk (voir encadré ci-après).

Exprimée en degrés Celsius, la métrique de température (ou Implied Temperature Rise – ITR en anglais) indique à quel niveau de réchauffement climatique on aboutirait d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère pré-industrielle, si toute l'économie évoluait comme le portefeuille d'investissement, ou comme l'entreprise, analysée.

Cette mesure complète l'empreinte carbone en apportant une dimension prospective. Alors que l'empreinte carbone reflète les émissions actuelles des entreprises, cet indicateur permet d'évaluer leur trajectoire future de décarbonation. Ainsi, les entreprises qui auront un effet particulièrement positif sur le climat ; celles ayant une empreinte carbone élevée, mais ayant mis en place les mesures nécessaires pour diminuer celles-ci dans le futur, peuvent être distinguées.

L'ensemble du portefeuille obligataire de la Caisse est suivi avec cet indicateur, donnant un niveau de réchauffement de +2.3°C, contre 2.5°C pour l'indice de référence (MSCI ACWI) et +2.4°C l'année dernière. Plus de détail est donné sur ces mesures de températures en annexe.

La Caisse est en outre investie dans un mandat d'actions monde ex-Suisse spécifiquement basé sur cette métrique. En effet, ce portefeuille géré par Lombard Odier à travers son outil LOPTA (Lombard Odier Portfolio Temperature Alignment) a comme caractéristique d'être aligné à une température de 2°C et d'avoir une empreinte carbone 30% inférieure à son indice de référence.

Première Climate Value at Risk

Le réchauffement climatique aura des impacts financiers de plus en plus importants sur les investissements de la Caisse. Afin de mieux les anticiper, la CPEG a réalisé un premier calcul de la Climate Value at Risk (CvaR), qui mesure la part de la valeur d'une entreprise susceptible d'être affectée par le changement climatique, en intégrant à la fois les coûts et les opportunités futurs.

Cette analyse, réalisée avec le modèle du fournisseur MSCI, constitue une première étape importante pour mieux comprendre l'exposition du portefeuille aux risques climatiques.

Trois grandes dimensions sont prises en compte :

- Les risques physiques, liés aux événements climatiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur), qui peuvent entraîner des dommages aux actifs ou des interruptions d'activité.
- Les risques de transition, résultant des évolutions réglementaires, technologiques et économiques nécessaires à la décarbonation.
- Les opportunités technologiques, qui reflètent le potentiel de création de valeur associé aux innovations bas-carbone.

Sur cette base, la CPEG a réalisé une première analyse couvrant les principales classes d'actifs cotées (actions et obligations d'entreprise). Les résultats montrent que le portefeuille présente, à ce stade, une exposition climatique globalement contenue, ce qui suggère une certaine résilience face aux risques climatiques.

Il convient toutefois de souligner que cet exercice repose sur des modèles encore en développement et sujets à certaines limites. Les résultats dépendent notamment d'hypothèses de long terme et de scénarios climatiques, introduisant un certain niveau d'incertitude.

Dans ce contexte, la CPEG considère cette première analyse comme une base de travail appelée à être enrichie dans les années à venir, à mesure que les données et les méthodes s'améliorent. L'objectif est de renforcer progressivement la compréhension des risques climatiques et leur intégration dans le processus d'investissement.



Fortune immobilière

La CPEG intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble du cycle de vie de son patrimoine immobilier, depuis l'acquisition et le développement de nouveaux projets jusqu'à l'exploitation, la rénovation et la valorisation des immeubles. Elle privilégie les actifs bien desservis par les transports publics, comprenant une part importante de logements à loyers contrôlés ou subventionnés, tout en visant des standards élevés de performance énergétique et environnementale.



La transition énergétique du portefeuille constitue une priorité. Grâce aux rénovations réalisées, au raccordement progressif des bâtiments aux réseaux thermiques renouvelables et au développement des énergies renouvelables, l'indice de dépense de chaleur (IDC) moyen du parc a poursuivi sa baisse pour atteindre 342 MJ/m².an en 2025, soit un niveau déjà inférieur aux jalons réglementaires fixés à l'horizon 2030. Plus d'informations sont données sur ces avancées dans le chapitre « Indicateurs clés ». La quasi-totalité du parc immobilier est suivie au travers des outils de monitoring énergétique développés avec Signa-Terre.

La CPEG poursuit également le déploiement de solutions favorisant la décarbonation de son patrimoine, notamment à travers le développement du photovoltaïque, la préparation des infrastructures pour l'électromobilité, le raccordement aux réseaux thermiques renouvelables, les projets de chaleur renouvelable des bâtiments (CRB) ainsi que l'expérimentation de nouvelles approches de pilotage énergétique.

Enfin, les projets de construction, de rénovation et de valorisation du patrimoine intègrent systématiquement les enjeux liés à la biodiversité, à l'économie circulaire et à l'utilisation efficiente des ressources. Lorsque les caractéristiques des immeubles s'y prêtent, les rénovations peuvent être associées à des opérations de création de valeur, telles que des surélévations, des extensions ou l'aménagement de combles, permettant de renforcer simultanément la qualité du patrimoine, son efficacité et son utilité pour la collectivité. La création de la Cellule ESG et Transition énergétique (CET) au sein de la division renforce la gouvernance et le pilotage de ces démarches à l'échelle de l'ensemble du portefeuille immobilier.

Engagement et vote

La CPEG estime que le dialogue avec les entreprises est un moyen essentiel pour obtenir des progrès sur les problématiques de durabilité des entités investies. En effet, être investisseur d'une société donne du poids dans le dialogue et peut permettre de faire changer les pratiques de cette dernière. L'engagement est un levier utilisé pour renforcer la transparence au sein des entreprises, contribuant ainsi à une meilleure gestion de certains risques et à une allocation plus efficace du capital.

La CPEG reconnaît néanmoins que le dialogue a des limites, et ne peut s'avérer efficace pour les entreprises dont l'activité n'est éthiquement pas compatible avec les principes de la Caisse. Il en va de même pour les sociétés faisant l'objet de controverses ESG graves. Elles sont donc exclues de son univers d'investissement.

Aujourd'hui, une grande partie de l'engagement effectué par la CPEG est réalisée à travers deux programmes d'engagement d'Ethos, Ethos Engagement Pool Suisse et Ethos Engagement Pool International¹. A travers ces programmes, Ethos engage auprès des sociétés au nom de l'ensemble des membres des Pools. Cette collaboration permet de donner plus de poids aux revendications lors des échanges et ainsi augmenter les chances d'obtenir les résultats souhaités. En 2025, 1'346 sociétés dans lesquelles la CPEG était investie ont été engagées via Ethos.



Ethos est une fondation suisse spécialisée dans l'investissement responsable dont la CPEG est membre fondateur.

¹ Les détails de l'ensemble des activités réalisées dans le cadre d'Ethos Engagement Pool Suisse et d'Ethos Engagement Pool International sont consultables dans les rapports d'Ethos publiés sur notre site ou auprès de l'administration.



Spotlight

Engagement des gérants : revue de l'année 2025

La CPEG, dans le cadre de l'Engagement Pool International d'Ethos (EEP), engage les gérants de fonds sur leurs pratiques de votes.

La CPEG a déployé une approche ciblée, fondée sur les thématiques ESG proposées par l'EEP et priorisées par le comité de la Caisse, notamment le changement climatique, la nature et la biodiversité, les droits humains et les conditions de travail, ainsi que la gouvernance d'entreprise.

Les écarts observés entre le comportement de vote de certains gérants de fonds internationaux et les valeurs défendues par l'EEP peuvent être importants. Ce constat renforce la nécessité d'un suivi plus systématique des votes exprimés par les gérants lors des assemblées générales. À noter que, depuis le lancement de l'initiative menée en collaboration avec l'EEP, certains gérants proposent désormais à leurs clients détenteurs de parts de fonds la possibilité de voter, au moyen de plateformes dédiées, selon leurs propres convictions.

L'engagement avec les gérants concernant l'exercice de leurs droits de vote constitue une démarche relativement nouvelle. Ces contrôles permettent non seulement d'avoir un impact concret sur les votes, mais aussi d'adresser un signal clair aux gérants : leurs décisions de vote sont désormais suivies de près par leurs investisseurs.



Climate Action 100+ est la principale initiative mondiale d'engagement actionnarial sur le climat, lancée en 2017. Elle regroupe plus de 600 investisseurs et vise à inciter les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à s'aligner avec une trajectoire bas carbone. Elle est coordonnée par cinq réseaux d'investisseurs (PRI, IIGCC, IGCC, AIGCC, Ceres).

L'initiative repose sur trois demandes clés adressées aux 169 entreprises engagées :

- Mettre en place une gouvernance solide du risque climatique (au niveau du conseil d'administration)
- Prendre des engagements de réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris
- Améliorer la transparence via des reportings climatiques robustes (TCFD / ISSB)

Principaux progrès observés :

- 80% des entreprises ciblées ont désormais un objectif de réduction des émissions à long terme (horizon 2036–2050)
- 91% montrent une supervision au niveau du conseil d'administration des risques climatiques
- 81% se sont engagées à aligner leur reporting avec les recommandations TCFD ou ISSB IFRS S2

Les progrès restent toutefois inégaux : malgré des avancées, certaines entreprises peinent encore à traduire leurs engagements climatiques en actions concrètes, notamment dans leurs choix d'investissement, la définition d'objectifs intermédiaires crédibles et la solidité de leurs plans de transition.

En savoir plus : [Progress Update 2025](#)

Initiatives d'engagement pour la biodiversité

La Caisse soutient également deux initiatives clés portant sur la biodiversité, présentées dans des focus de ses derniers rapports de durabilité.

Nature Action 100



Nature Action 100 est une initiative internationale d'investisseurs visant à engager 100 entreprises clés dans des secteurs à fort impact sur la nature afin de stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Elle cible notamment les secteurs de l'agroalimentaire, des mines, des produits chimiques ou de la distribution, identifiés comme systémiques pour la dégradation des écosystèmes.

Les premiers résultats sont encourageants, notamment en termes d'engagement en faveur de la protection de la nature que les entreprises ont pris, ou encore leurs objectifs de réduction d'impact sur celle-ci. L'amélioration des pratiques des entreprises envers la nature est une démarche de longue haleine et de nombreux progrès restent attendus ; très peu d'entreprises réalisent des analyses complètes de leurs dépendances et impacts sur celle-ci.

En savoir plus : [Nature Action 100](#)



SPRING est une initiative d'engagement portée par les PRI visant à mobiliser les investisseurs pour lutter contre les risques systémiques liés à la perte de biodiversité, avec un objectif aligné sur l'arrêt et l'inversion de cette perte d'ici 2030.

La première phase se concentre sur la déforestation et la dégradation des sols, identifiées comme moteurs majeurs de la perte de biodiversité. L'initiative, soutenue par plus de 240 investisseurs pour 19 billions d'USD d'actifs sous gestion, a ciblé 51 entreprises pour cet engagement.

En savoir plus : [Progress Report 2026](#)

Ethos Engagement Pool Suisse en chiffres

195	736	150	134
membres représentant CHF 324 mias sous gestion	actions d'engagement	entreprises ciblées	contacts directs
47	58%	87%	68%
entreprises ont des objectifs climatiques approuvés par la SBTi ¹	des sociétés ont mis en place des programmes relatifs à la biodiversité	des sociétés publient des indicateurs liés à la diversité et à l'égalité salariale	des sociétés tiennent compte de la performance environnementale ou sociale dans la rémunération variable

Ethos Engagement Pool International en chiffres

123	56	2'201	738
membres représentant CHF 302 mias sous gestion	campagnes d'engagement	sociétés ciblées	activités d'engagement

¹ Les SBTi («Science-Based Targets») sont des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement climatique conformément à l'Accord de Paris.

Initiatives d'investissement responsable

Comme indiqué dans sa charte d'investissement responsable, la CPEG considère la collaboration comme un élément clé pour agir sur les enjeux du développement durable. De ce fait, la Caisse fait partie et soutient plusieurs initiatives d'investissement responsable locales et internationales¹ au sein desquelles elle cherche à progresser avec les autres investisseurs sur les questions ESG :



Exercice des droits de vote

La CPEG exerce son droit de vote pour l'ensemble des actions suisses et internationales investies. Afin de garantir des votes conformes à des standards éthiques élevés, en particulier pour ses investissements les plus significatifs, elle fait appel aux services d'Ethos qui lui fournit des recommandations de vote sur les résolutions soumises aux assemblées générales des 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse, des 200 plus grandes européennes (hors Suisse), des 175 plus grandes nord-américaines, ainsi que des 100 plus grandes de la région Asie-Pacifique.

La Caisse a la possibilité de suivre ou non les recommandations d'Ethos pour l'ensemble des entreprises incluses dans les mandats par lesquels elle réalise ses investissements. Pour les sociétés non couvertes par les analyses d'Ethos, elle exerce généralement son droit de vote en se basant sur les recommandations émises par le conseil d'administration de l'entreprise concernée.

Consciente de l'importance d'un engagement actionnarial fondé sur des principes ESG exigeants, la CPEG s'efforce d'élargir progressivement la couverture des sociétés pour lesquelles elle vote selon des standards éthiques élevés. En dehors des mandats où elle dispose d'une liberté de décision sur sa politique de vote, la CPEG est également investie dans trois fonds, dont deux sont spécifiquement orientés vers la durabilité. Dans ces cas, les droits de vote sont exercés directement par les sociétés de gestion en charge de ces fonds.

Les votes effectués selon les recommandations d'Ethos :

- Nombre d'AG votées : 554
- Nombre de résolutions votées : 9256
- Votes pour : 6640 ~72%
- Votes contre : 2599 ~28%
- Abstentions : 17 ~0%

¹ Ces initiatives sont détaillées dans le glossaire.

Exclusions

Exclusion progressive du secteur énergie

En 2022, la CPEG a adopté une stratégie de désengagement progressif des énergies fossiles, afin d'éviter les investissements dans des « actifs bloqués » et de cesser le financement d'un secteur fortement polluant.

La Caisse a décidé de baser ce critère sur une métrique de température afin d'encourager les sociétés du secteur énergie qui ont mis en place les mesures de transition nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Cette exclusion étant progressive, le palier de température admis a diminué chaque année de 0.25°C, pour atteindre 1.5°C à fin 2025. L'outil LOPTA est utilisé par la Caisse pour calculer les niveaux de température pour cette exclusion.

À la fin de l'année 2025, aucune société du secteur énergie n'avait une température inférieure au critère d'exclusion. De ce fait, la CPEG a exclu l'ensemble du secteur énergie de son univers d'investissement. Chaque fin d'année, une analyse est effectuée afin de réintégrer dans l'univers d'investissement les éventuelles entreprises du secteur énergie ayant une température inférieure à 1.5°C. Cette exclusion est mise en œuvre en excluant l'ensemble des entreprises classées dans le secteur Énergie selon la classification GICS. Cela représente 2 006 entités sur les plus de 56 000 entités de l'univers MSCI classifiées selon cette nomenclature.

Exclusions éthiques

La CPEG exclut de son univers d'investissement les sociétés impliquées dans des secteurs d'activités allant à l'encontre de ses valeurs.

Ainsi la Caisse exclut toute société impliquée dans des controverses ESG majeures, dans les armes controversées ou ayant plus de 20% de son chiffre d'affaires provenant de l'un des secteurs suivants :

- nucléaire,
- armement
- jeux de hasard,
- pornographie,
- production de cigarettes, cigares et tabac,
- production ou distribution de produits liés aux OGM non thérapeutiques,
- extraction et la production de charbon.

Cette année a marqué un changement important dans le fonctionnement des exclusions de la Caisse. À la suite de l'analyse effectuée en 2024, un nouveau prestataire, MSCI, a réalisé la liste d'exclusion de la CPEG. En effet, il s'est avéré que MSCI pouvait offrir un service amélioré et à un coût inférieur.

À fin 2025, les exclusions éthiques représentaient 578 titres¹ de l'univers d'investissement de la CPEG. Plus de 73 000 sociétés ont été analysées pour leur implication sectorielle, et 18 000 pour les controverses ESG majeures.

¹ Hors exclusion du secteur énergie.

² Certaines sociétés sont exclues pour leur implication dans plusieurs secteurs.

Nombre de sociétés exclues par secteur



16



123



62



185



6



89



8



52



73



2006

Impact

La CPEG cherche à investir une partie de sa fortune dans des investissements qui concilient fort impact social et/ou environnemental avec performance financière. Elle dispose d'une stratégie d'impact qui vise à accentuer les investissements dans ce pilier de sa charte. Elle effectue depuis de nombreuses années des investissements à impact, qui sont résumés dans ce chapitre.

Obligations vertes

La CPEG a investi dans des obligations vertes, des obligations qui financent exclusivement des projets liés à l'environnement. Dans le but d'éviter l'écoblanchiment, elle a choisi un gérant actif ayant la capacité d'analyser chaque projet financé. En effet, il est pour la Caisse important d'effectuer cette sélection afin d'éviter d'investir dans des obligations vertes telles que celles émises par l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol, utilisées pour financer les fonctions opérationnelles de l'aéroport. 34% des obligations analysées par ce mandat ont été rejetées. La plupart de ces investissements financent principalement trois secteurs clés pour lutter contre et s'adapter au changement climatique; les énergies alternatives, les bâtiments verts, ainsi que le transport bas carbone.

En 2025, les investissements de la CPEG dans ce mandat ont ainsi permis d'éviter 18 828 tonnes d'émissions carbone émises.

Obligations sociales

Les obligations sociales fonctionnent de la même manière qu'une obligation verte, à la différence du but recherché: un impact social et non environnemental.

La Caisse a investi en 2021 dans la première obligation sociale émise par des acteurs suisses. Cette obligation sociale de 50 millions de CHF émise par l'Etat de Genève sert à financer la rénovation d'Uni Bastions à hauteur de 23.5 millions de CHF, avec notamment la création d'une grande bibliothèque multilingue de 5'000m².

Celle-ci a pour but d'améliorer l'accès à la culture pour tous, pour pouvoir notamment accueillir la demande qui s'accroît avec l'augmentation de la population du canton.

La réfection des infrastructures culturelles et sportives ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du cycle d'orientation de Budé ont également été financées à hauteur de 26.5 millions de CHF. Ces rénovations arrivent à leur terme; 100% des fonds ont été alloués, avec des projets complétés à 100% pour le Cycle d'orientation de Budé et 97% pour Uni Bastions (Université de Genève). Selon les indicateurs audités de l'Etat de Genève¹, à fin 2025 ces investissements ont profité à:

- 700 élèves dans l'enseignement régulier au cycle d'orientation de Budé
- 19 élèves dans l'enseignement spécialisé au cycle d'orientation de Budé
- 1'692 étudiants à Uni Bastions

AIP Management

La CPEG est membre du consortium d'investisseurs institutionnels suisses qui investit dans le fonds II d'AIP, un gérant danois spécialisé dans les énergies renouvelables et infrastructures qui favorisent la transition environnementale. À travers ce fonds, la CPEG est impliquée dans des projets tels que des trains à Londres (Cross London Trains) et dans l'Est de l'Angleterre (Agility Trains East), mais aussi dans des éoliennes (Royaume-Uni, Lituanie, Finlande, Espagne, États-Unis, Allemagne) ou encore des panneaux solaires (États-Unis).

¹ [Comptes de l'État de Genève](#)

Y-CAD SA

La CPEG détient une participation de 33% dans Y-CAD SA, aux côtés de la Ville d'Yverdon-les-Bains et des Services Industriels de Genève (SIG). Cette société a pour mission de développer et d'exploiter un réseau de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Le chauffage à distance permet de produire la chaleur de manière centralisée à partir de sources d'énergie majoritairement renouvelables, puis de la distribuer aux bâtiments via un réseau de conduites souterraines. Y-CAD exploite plusieurs installations alimentant différents quartiers de la ville, notamment CAD STEP, qui valorise la chaleur des eaux épurées, et CAD SANTAL, qui utilise du bois usagé et des plaquettes forestières, et CAD Lotus, qui alimente le Centre Thermal et le Grand Hôtel des Bains, à partir des installations des établissements Hospitaliers du Nord Vaudois.

Les données environnementales sont les plus complètes pour CAD SANTAL et CAD STEP. CAD SANTAL a livré 10'769 MWh de chaleur à ses clients, dont 98% provenaient de sources renouvelables. Depuis l'été 2025, l'intégralité des cendres produites par l'installation est valorisée en étant incorporée dans certains bétons fabriqués par Holcim, contribuant ainsi à une démarche d'économie circulaire. En ce qui concerne CAD STEP, 2'534.8MWh ont été vendus au réseau, produits à 60% à partir d'énergie renouvelable, en nette augmentation par rapport aux années précédentes (49% en 2024 et 23% en 2023).

Transports publics genevois (TPG)

La CPEG a accordé aux Transports publics genevois (TPG) un prêt de CHF 50 millions sur 12 ans destiné au refinancement d'une partie de leur flotte de tramways Stadler.

À travers cet investissement, la Caisse contribue à la modernisation des transports publics genevois, avec pour objectif d'améliorer le confort des usagers tout en favorisant une mobilité à faible émission de carbone. La CPEG est convaincue que ce type de partenariat avec des acteurs locaux lui permet de jouer un rôle concret dans la transition du canton vers une économie plus durable, tout en répondant à ses obligations fiduciaires envers ses assurés.

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

La CPEG participe, aux côtés d'un consortium de caisses de pension suisses, à un partenariat stratégique avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dédié aux investissements directs en infrastructures.

Cette plateforme d'investissement permet d'accéder à des projets d'infrastructures de grande qualité, dans lesquels la CDPQ détient généralement des positions de contrôle ou de co-contrôle. Cette approche favorise l'intégration de standards élevés en matière de gouvernance, de performance environnementale et de responsabilité sociale tout au long de la durée de détention des actifs.

Fondation Réseau Prendre Soin et Accompagner (RPSA)

Face au vieillissement de la population genevoise, la CPEG contribue au développement de structures d'accueil adaptées aux besoins des seniors. Elle a créé la Fondation RPSA et détient la majorité des parts de la Sàrl, qui gère trois établissements médico-sociaux (EMS) à Genève – Les Charmilles, La Petite Boissière et Liotard – ainsi qu'une résidence d'appartements indépendants avec encadrement, Les Jardins du Rhône. Le groupe RPSA en chiffres :

- 238 chambres individuelles en EMS
- 78 studios avec encadrement
- 12 appartements indépendants





Logement Social Romand SA

La CPEG détient 12% du capital-actions de Logement Social Romand SA (LSR). Cette société anonyme, créée en 1980, encourage la construction de logements à loyers avantageux en Suisse romande, ainsi que dans les régions avoisinantes, et lutte contre la spéculation sur le marché du logement. Bien qu'organisée en société anonyme, la société est très proche de la philosophie du logement coopératif. Ses immeubles sont gérés par la Société Coopérative d'Habitation de Lausanne (SCHL). Un des buts principaux définis dans les statuts de cette dernière est l'application d'une politique non spéculative pour des loyers abordables. LSR est par ailleurs reconnue comme société d'utilité publique par l'Office fédéral du logement (OFL).

Biodiversité, espaces extérieurs et adaptation climatique

La CPEG développe des projets de végétalisation et de requalification des espaces extérieurs intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et d'usage. La requalification du Parc de Chêne en espace accessible et inclusif, ainsi que le projet de la rue du Centurion avec la Ville de Carouge illustrent cette démarche. Ces projets visent à renforcer la couverture végétale, améliorer la perméabilité des sols, réduire les îlots de chaleur et offrir des espaces extérieurs de meilleure qualité aux habitant·es.

À l'échelle du parc, cette approche se traduit par la densification de la végétalisation, le développement de toitures biosolaires, des études ciblées et l'intégration de dispositifs favorisant la biodiversité lorsque les conditions le permettent. Avec 560 arbres plantés au cours des quinze dernières années, ces démarches contribuent à renforcer la résilience climatique du patrimoine, à améliorer la qualité d'usage des espaces extérieurs et à inscrire les actifs immobiliers dans une trajectoire durable de long terme.

Réemploi et construction bas carbone

La CPEG poursuit l'intégration du réemploi et de l'économie circulaire dans ses projets immobiliers. Les opérations de Lyon 106 et du PAV Pointe Nord ont permis des avancées significatives en matière de méthodologie de réemploi et de réduction de l'empreinte carbone. Ces pratiques sont désormais intégrées dès les phases amont des projets, afin de renforcer leur efficacité et de favoriser leur déploiement progressif dans les opérations de construction et de rénovation.

Cette démarche permet également d'anticiper l'évolution du cadre réglementaire genevois, notamment les nouvelles exigences relatives à l'empreinte carbone des matériaux de construction et à la prise en compte du réemploi lors des rénovations importantes ou des nouvelles constructions. Elle contribue à réduire l'impact environnemental des chantiers, à préserver les ressources et à faire évoluer les pratiques de maîtrise d'ouvrage vers des modèles plus sobres et circulaires.

Innovation et partenariats de recherche

La CPEG poursuit ses collaborations avec les acteurs académiques et institutionnels afin d'expérimenter de nouvelles solutions au sein de son patrimoine immobilier. Le Living Lab « La chaleur en ville », mené avec l'Université de Genève dans le cadre du programme SWICE, permet de tester en conditions réelles des solutions d'adaptation au changement climatique, en particulier sur les thématiques des îlots de chaleur, du confort estival et des usages des espaces extérieurs.

En mettant son parc à disposition de démarches de co-création, la CPEG contribue à rapprocher la recherche des pratiques immobilières concrètes. Ces projets renforcent la résilience climatique du patrimoine, le bien-être des locataires et l'intégration progressive de solutions innovantes dans la gestion du parc. Une démarche exploratoire sur le tri des déchets organiques, menée en collaboration avec Greenline, complète cette approche en visant une meilleure valorisation des déchets et l'identification de leviers de déploiement à plus grande échelle.

Inclusion, logements adaptés et réponse aux besoins sociaux

La CPEG intègre les besoins sociaux et démographiques dans plusieurs projets de développement immobilier. Le projet Quai Vernets prévoit notamment un foyer EPI de 20 appartements ainsi qu'un centre de jour de 400 m², au sein d'un quartier paysager sans voitures en surface. Ce type de programme illustre la volonté de développer des projets immobiliers répondant à des besoins spécifiques, tout en favorisant la qualité urbaine et l'intégration dans le territoire.

Aux Grands Esserts – Beaux-Champs, le projet combine logements, activités, commerces et services, avec des habitations destinées aux seniors, aux étudiants et aux jeunes familles. Il est développé en collaboration avec l'État, la commune et l'IMAD pour les habitations seniors. Le projet Renens – Midi-Source prévoit également 19 logements adaptés aux seniors ou aux personnes en situation de handicap. Ces exemples démontrent la contribution de la CPEG à une offre immobilière plus inclusive, adaptée aux parcours de vie et aux besoins de publics diversifiés.

Indicateurs clés

Investissements mobiliers

Investissements en immobilier direct

Investissements en immobilier indirect

Couverture des indicateurs clés

Exercice des droits de vote

La CPEG suit un ensemble d'indicateurs ESG, recommandés par différentes initiatives d'investissement responsable, qu'elle publie annuellement à travers ce rapport. La Caisse prend notamment en considération la norme pour les caisses de pension de *l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)*.

Investissements mobiliers

Potentiel de réchauffement global de 2,3 degrés Celsius (en indiquant les scénarios climatiques utilisés)^{1 2}

	CPEG				Obl. Corp.				Actions				MSCI ACWI			
Trajectoire de température	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	92%	90%	92%	93%	71%	65%	68%	67%	100%	98%	98%	98%	100%	99%	99%	99%
Total	2,7	2,6	2,4	2,3	2,7	2,6	2,5	2,5	2,8	2,5	2,4	2,2	2,9	2,8	2,7	2,5
Scope 1	2,6	2,0	1,8	1,5	2,6	2,6	1,8	1,9	2,6	1,9	1,9	1,5	2,7	2,5	2,4	2,2
Scope 2	2,6	2,4	2,2	2,3	2,8	2,7	2	2,4	2,6	2,3	2,2	2,2	2,7	2,6	2,4	2,5
Scope 3 amont	2,7	2,5	2,3	2,1	3,0	2,9	2,7	2,3	2,6	2,4	2,2	2	2,9	2,8	2,7	2,4
Scope 3 aval	2,8	2,7	2,6	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,8	2,7	2,6	2,3	2,9	2,8	2,7	2,6

Le calcul a été fait par l'outil LOPTA de Lombard Odier qui se base sur les scénarios IPCC IIAS, avec 160 trajectoires sous-sectorielles.

¹ Source: Lombard Odier
² Actions et obligations d'entreprises

Emissions de gaz à effet de serre des actions et obligations d'entreprises¹

	CPEG				Obl. Corp.				Actions				MSCI ACWI			
Absolue (Tonne eq CO ₂ par MIO de CHF investis)	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	92%	90%	92%	93%	71%	66%	68%	67%	100%	98%	98%	98%	100%	99%	99%	99%
Total	612	555	448	409	736	715	626	462	604	515	414	399	528	647	487	445
Scope 1	73	53	34	32	81	58	47	44	72	51	31	30	60	52	36	35
Scope 2	14	13	9	9	12	12	12	12	15	13	8	9	12	12	9	9
Scope 3 amont	87	67	47	52	82	86	70	75	91	63	43	47	65	57	36	39
Scope 3 aval	439	422	358	316	560	559	496	330	426	388	332	313	392	526	405	363

	CPEG				Obl. Corp.				Actions				MSCI ACWI			
Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de chiffre d'affaires)	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	84%	90%	92%	93%	63%	65%	67%	67%	92%	99%	98%	98%	94%	99%	99%	99%
Total	2'198	1'660	1'376	1'407	3'247	2'423	1'988	1'707	1'878	1'472	1'262	1'354	1'473	1'627	1'376	1'338
Scope 1	136	104	76	78	167	122	87	104	126	99	74	73	141	120	99	97
Scope 2	37	30	24	29	27	28	26	34	38	31	24	28	30	34	28	33
Scope 3 amont	196	143	111	128	128	112	99	111	207	151	113	131	135	121	92	111
Scope 3 aval	1'829	1'383	1'166	1'172	2'926	2'162	1'777	1'459	1'507	1'191	1'052	1'122	1'168	1'351	1'157	1'147

La part d'investissement dans des entreprises dont les activités (plus de 0% de leurs recettes) sont liées :

- Au charbon : CPEG 3.17% vs MSCI ACWI 4.26%
- Aux autres combustibles fossiles : CPEG 16.70% vs MSCI ACWI 23.11%

Seules des entreprises faiblement liées à l'extraction de charbon ou aux combustibles fossiles sont identifiées par le filtre ci-dessus, du fait de la limite de chiffre d'affaires à 0%. L'ensemble des sociétés dont la principale activité est liée aux énergies fossiles ou à l'extraction de charbon a été exclu par la CPEG du fait de l'exclusion du secteur GICS énergie liée à la température des entreprises, et de celle des sociétés ayant plus de 20% de leur chiffre d'affaires provenant de l'extraction ou la production de charbon.

¹ Données carbone 2024

Emissions des gaz à effet de serre des emprunts d’État

	CPEG				Indice ¹			
Emissions carbone	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Etats (scope 1)								
Couverture	100%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	100%
Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de PIB)	134	142	90	87	239	266	264	263
Absolue (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF investis)	85	91	43	52	71	81	80	92

Seul le scope 1 est pour l’instant pris en compte par le prestataire de service utilisé. Ce dernier travaille à l’élargissement des scopes mesurés. La CPEG espère pouvoir présenter des scopes élargis pour ses prochains rapports. Les actions, obligations d’entreprise et souveraines analysées représentent 62% de la fortune de la Caisse au 31 décembre 2025.

Sociétés avec objectifs climatiques

	CPEG				Obl. Corp.				Actions				MSCI ACWI			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Part d’investissements ²	2,9%	10,9%	19,8%	27,4%	3,0%	4,6%	9,3%	12,3%	2,9%	13,2%	22,6%	30,7%	2,9%	6,1%	11,4%	15,8%

Consommation d’énergie et d’eau

	CPEG				Obl. Corp.				Actions				MSCI ACWI			
Eau	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	100%	100%	100%	100%	99%	99%	99%	93%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Intensité (m ³ par MIO de CHF de chiffre d’affaires)	7’111	2’876	2’708	3’992	12’639	4’819	5’205	5’668	5’127	2’180	2’033	3’563	12’233	4’186	4’958	8’817
Absolue (m ³ par MIO de CHF investis)	2’545	1’367	4’079	1’126	4’259	2’709	23’022	2’354	2’122	1’056	772	924	3’893	2’049	1’677	1’939
Énergie	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Couverture	68%	67%	68%	68%	50%	47%	47%	43%	74%	74%	74%	73%	76%	76%	74%	74%
Intensité (GWh par MIO de CHF de revenus)	0,51	0,03	0,31	0,38	1	0,05	0,55	0,56	0,39	0,03	0,26	0,35	0,62	0,05	0,48	0,45

¹ JPM Government Bond Index Broad Diversified

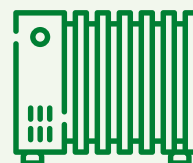
² Dans des entreprises dont l’engagement en faveur de zéro émission a été vérifié et dont les objectifs intermédiaires sont crédibles

Investissements en immobilier direct

Eléments de calcul des différents Scopes de Signa-Terre

Scope 1: Les émissions directes

- Les chaufferies au gaz
- Les chaufferies au mazout
- Les chaufferies au bois
- Les chaufferies à pellets
- Les chaufferies au charbon



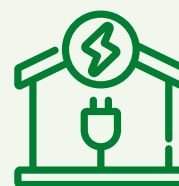
Scope 2: Les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

- L'électricité des communs des immeubles (éclairage, ascenseur, ventilation, buanderie, etc.)
- Les chaufferies au CAD (mazout, gaz, bois)
- Les chaufferies avec une pompe à chaleur (air-eau, géothermique ou sur nappe phréatique)
- Les capteurs solaires (photovoltaïques ou thermiques)



Scope 3: Les autres émissions indirectes

- Electricité des occupants



Données énergétiques du parc immobilier de la CPEG

Suivi des objectifs : transition énergétique et trajectoire carbone

	2013	2021	2022	2023	2024	2025
SRE (m²) parc sis sur Genève	1 006 000	1 057 661	1 059 473	1 061 315	1'050'645	1'267'718
Couverture					85%	98% ¹
Intensité énergétique Kwh/m² (chauffage et ECS)	141	114	112	93	90	91
Intensité énergétique Kwh/m² (chauffage et ECS, corrigé degrés/jours)	149	118	113	103	102	95
IDC Mj/m².an	521	430	406	370	366	342
Kg CO ₂ /m² SCOPE 1	28,21	23,32	20,64	16,75	15,98	15,48
Kg CO ₂ /m² SCOPE 1 & 2	33,24	28,38	23,85	19,69	18,53	18,70
Kg CO ₂ /m² SCOPE 1 & 2 & 3		33,54	28,79	22,92	20,96	21,09
Electricité Kwh/m²		9,04	8,58	8,32	7,62	7,75
m³ eau/m²		1,37	1,32	1,27	1,26	1,20

IDC nouveau règlement OCEN (parc CPEG genevois)

	2013	2021	2022	2023	2024	2025
> 550 MJ/m² ²	212	77	63	32	30	26 ²
< 550 MJ/m²	233	145	139	94	86	75
< 450 MJ/m²	125	350	390	470	482	517
Total allées	570	572	592	596	598	618

Mix énergétique pour le chauffage et ECS (%/m² de SRE)

	2013	2021	2022	2023	2024	2025
CAD (chauffage à distance, PACs et BOIS)	12%	21%	23%	25%	26%	34%
Gaz	58%	66%	67%	67%	66%	60%
Mazout	30%	13%	10%	8%	7%	6%

¹ Pour l'année 2025 la totalité du parc (yc immeubles hors canton) a été déployé dans l'outil Signaterre. Le taux de couverture des données traitées est de 98%.

² 26 allées nécessiteront éventuellement l'obtention d'une dérogation.

Investissements en immobilier indirect

Fundamenta Group Investment Fondation

	2021	2022	2023	2024
Couverture			100%	100%
Intensité énergétique Kwh/m ² Scope 1 & 2	65	73	81	89
Intensité carbone kg CO ₂ /m ² Scope 1 & 2	14	15,5	11	12
m ³ eau/m ²	0,55	0,45	0,57	0,69
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)				
CAD (chauffage à distance)	3%	3%	11%	14%
Gaz	48%	45%	39%	42%
Mazout	31%	28%	19%	19%
Pompes à chaleur + Bois + Autres	18%	24%	31%	25%

Fundamenta Real Estate SA

	2021	2022	2023	2024
Couverture			100%	100%
Intensité énergétique Kwh/m ² Scope 1 & 2	71	79,7	91,9	92,9
Intensité carbone kg CO ₂ e/m ² Scope 1 & 2	14	15,8	8,8	9
m ³ eau/m ²	0,91	0,88	0,92	0,94
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)				
CAD (chauffage à distance)	17%	18%	19,7%	19%
Gaz	21%	19%	21,3%	22%
Mazout	35%	37%	15,2%	16%
Pompes à chaleur + Bois + Autres	27%	26%	43,8%	43%

Swiss Prime Fondation de placement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Couverture					93,7%	97%
Intensité énergétique Kwh/m ² Scope 1 & 2	93,3	79,4	97,5	115,4	104	94,4
Intensité carbone kg CO ₂ e/m ² Scope 1 & 2 et 3	18,3	15	13,6	12,6	10,8	10,4
m ³ eau/m ²			0,5	0,5	0,7	0,6
Mix énergétique (% consommation énergétique totale)						
CAD (chauffage à distance)			43,2%	56,2%	45%	46%
Gaz			20,8%	19,2%	19%	22%
Mazout			11,3%	6,3%	10%	11%
Pompes à chaleur + Bois + Autres			24,5%	18,2%	26%	21%

Les données ESG pour le fonds Credit Suisse 1a Immo PK ne figurent plus dans ce rapport car la CPEG n'est plus investie dans celui-ci.

La CPEG est également investie dans les fonds Realitim II et Realitim III, dédiés à du développement immobilier. Realitim accorde une attention particulière aux aspects environnementaux dans la construction de ses bâtiments.

Pour Realitim II :

- 9 projets sur 12 sont labélisés Minergie P (dont 1 Minergie A et 1 Minergie P-Eco)
- 100% énergie renouvelable
- 100% équipé de photovoltaïques
- 100% des toitures plates sont végétalisées
- 85% des adjudications ont été faite dans le canton du projet ou les districts limitrophes

Pour Realitim III :

- 9 projets sur 14 sont encore en développement. Parmi les 5 projets avancés, seul 1 est terminé et 4 en attente de permis de construire
- 2 projets sur 5 sont Minergie A et les 3 autres sont Minergie P
- 100% équipé de photovoltaïques
- 100% des toitures plates sont végétalisées
- Pour le projet livré, 87.6% des adjudications ont été faites dans le canton du projet ou les districts limitrophes

Couverture des indicateurs clés

Le tableau suivant résume la couverture de nos indicateurs clés pour les différentes classes d'actifs de notre fortune.

Classe d'actifs	Liquidités	Emprunts d'Etat	Obl. Corp.	Actions	Immobilier	Private Equity	Infrastructure	ILS	Microfinance
Poids	4,01%	19,62%	8,72%	33,41%	26,18%	2,79%	1,78%	2,88%	0,62%
Entreprises									
Investissements liés au charbon et autres combustibles fossiles			77,46%	99,68%					
Consommation d'eau			92,59%	99,79%					
Consommation d'énergie			43,14%	73,42%					
Empreinte carbone – Intensité (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF de chiffre d'affaires)			67,05%	97,7%					
Empreinte carbone – Absolue (Tonnes eq CO ₂ par MIO de CHF investis)			67,05%	97,7%					
Trajectoire de température			67,60%	97,7%					
Objectifs climatiques			93,30%	99,9%					
Souverain									
Empreinte carbone		99,03%							
Consommation d'eau		98,50%							
Immobilier									
Total des indicateurs					98%				

Exercice des droits de vote

Le pourcentage des entreprises dans lesquelles la CPEG a voté, par rapport au capital investi en Suisse et à l'étranger, est :

- En Suisse de 100%
- A l'étranger de 100%

Pour les votes couverts par les recommandations d'Ethos, le taux de refus des propositions du conseil d'administration par la CPEG est :

- En Suisse de 20%
- A l'étranger de 29%

Pour les votes non couverts par les recommandations d'Ethos, la CPEG suit les recommandations du conseil d'administration.

Le pourcentage des points inscrits à l'ordre du jour pour lesquels la CPEG a voté est :

- En Suisse de 100%
- A l'étranger de 100%

Pour les votes couverts par les recommandations d'Ethos, les prises de position de la CPEG sur les propositions se répartissent, en pourcentage, de la façon suivante :

- 72% d'approbations
- 28% de rejets
- 0% d'abstentions

Les détails des votes réalisés sur la base des recommandations d'Ethos sont consultables dans les rapports de votes publiés sur notre site ou auprès de l'administration.



Glossaire

Glossaire

Les divers organes de la CPEG

L'organe suprême de la Caisse est le comité. Il veille à l'exécution des tâches légales, assure la direction générale de la Caisse et détermine son orientation stratégique. Composé de 22 membres, il a une structure paritaire, avec 10 représentants des salariés élus par l'assemblée des délégués, 10 représentants des employeurs nommés par le Conseil d'Etat et 2 représentants des pensionnés élus par les représentants des pensionnés à l'assemblée des délégués avec voix consultative.

Trois commissions ont été constituées par le comité qui leur attribue la charge d'instruire les dossiers, de préparer ses décisions et de surveiller certaines affaires dans les domaines qui leur sont réservés :

- **La commission juridique et technique** est l'organe responsable des questions liées au plan de prestations et aux aspects techniques (actuariat et gestion du passif) de la CPEG.
- **La commission d'audit et d'organisation** est l'organe responsable de l'organisation de la CPEG et de ses processus de décisions, notamment du système de contrôle interne et de la gestion des risques, des questions liées à la gestion du personnel, des budgets et des comptes, ainsi que de sa communication.
- **La commission de placement** est l'organe responsable du placement de la fortune mobilière et immobilière de la CPEG. Son rôle est de préparer les décisions du comité en matière de placements et de veiller à leur mise en œuvre.

L'administration de la CPEG est dirigée par un comité de direction de 9 membres présidé par le directeur général. L'administration de la CPEG est composée de 140 collaborateurs.

ALM (asset liability management)

La gestion actif-passif (ALM) représente le lien entre les placements (assets) et les engagements (liabilities) d'une institution. La base de l'ALM consiste donc en une analyse des actifs et des passifs de la Caisse. Grâce aux chiffres clés ainsi obtenus, une stratégie de placement, qui garantit avec une grande probabilité la couverture des engagements de prévoyance à moyen et long terme par les actifs disponibles, est définie.

La métrique de température (Implied Temperature Rise – ITR)

La métrique de température est un indicateur climatique exprimé en degrés Celsius. Elle montre le niveau de réchauffement climatique mondial qui pourrait être atteint d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle, si l'ensemble de l'économie évoluait comme l'entreprise ou le portefeuille d'investissement analysé.

L'empreinte carbone et les «scopes»

L'empreinte carbone d'une entreprise représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associée à l'ensemble de ses activités, directes et indirectes.

Elle peut être exprimée en tonne de dioxyde de carbone équivalent (tCO₂eq), une unité qui tient compte de la contribution relative des différents gaz à effet de serre. Les entreprises peuvent utiliser diverses méthodologies et normes internationales, telles que l'ISO 14064 ou le GHG Protocol, pour calculer et rapporter leur empreinte carbone de manière cohérente et transparente.

Aujourd'hui, les entreprises financières et non-financières doivent communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces émissions sont catégorisées de la manière suivante :

- **Emissions Scope 1 :** les émissions générées directement par l'activité de l'entreprise
- **Emissions Scope 2 :** les émissions produites par la consommation d'énergie nécessaire à l'exercice des activités de l'entreprise, incluant le gaz, le chauffage et l'électricité
- **Emissions Scope 3 :** l'ensemble des émissions qui résultent des activités d'une organisation, mais qui se produisent en dehors de ses limites organisationnelles directes.

Il y a deux catégories de scope 3 :

- **Scope 3 en amont :** il comprend les émissions de GES liées aux activités en amont de l'entreprise, avant que les produits ou services ne parviennent à l'entreprise (exemple : les émissions provenant de la production des matières premières utilisées par l'entreprise, du transport des matières premières vers le site de production, des déplacements des employés pour se rendre au travail, etc.)

- **Scope 3 en aval :** il inclut les émissions de GES provenant des activités en aval de l'entreprise, généralement liées à l'utilisation de ses produits ou services par les clients finaux (exemples : émissions résultant de l'utilisation des produits de l'entreprise, de la fin de vie de ces produits, des services liés à ces produits, etc.).

La mesure des émissions du Scope 3 est très complexe, mais elles représentent généralement la part la plus significative des émissions d'une entreprise. Dans la plupart des secteurs énergivores, on estime que plus de 80% de leurs émissions sont liées au scope 3.

Les émissions de gaz à effet de serre des investissements de la CPEG en actions et obligations d'entreprises sont présentées dans ce rapport au travers de deux métriques clés :

- **Valeur absolue de l'empreinte carbone**

Elle représente la quantité de gaz à effet de serre associée aux entreprises financées par le portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO₂ (Teq CO₂) par million de francs investis.

- **Intensité de l'empreinte carbone**

Elle représente la quantité de gaz à effet de serre associée aux entreprises financées par le portefeuille, rapportée à leur activité économique et exprimée en tonnes équivalent CO₂ (Teq CO₂) par million de francs de chiffre d'affaires.





Lancés par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte Mondial (Global Compact), les **Principles for Responsible Investment (PRI)** sont l'une des plus importantes initiatives portant sur l'investissement responsable. En devenant signataire des PRI, la CPEG s'est engagée à respecter les 6 principes suivants :

1. Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
3. Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
6. Nous rendrons compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre



The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) est la plus importante initiative d'investisseurs institutionnels européens luttant contre le changement climatique. Elle aide ses membres à mieux intégrer les critères ESG dans leurs portefeuilles d'investissement, engage avec les sociétés sur les questions de durabilité, et plaide en faveur de politiques plus favorables à l'investissement responsable. La CPEG est devenue en 2018 la première caisse de prévoyance suisse à rejoindre cette initiative, dont elle occupe aujourd'hui le rôle de conseillère spéciale (« Special Advisor ») du comité.



Swiss Sustainable Finance, fondée en 2014, est une association suisse d'acteurs financiers visant à aider la place financière suisse à avoir une position de leader de la finance durable. Elle se donne comme missions de façonner les dispositifs suisses, d'effectuer de l'engagement avec les parties prenantes clés, d'informer les acteurs du monde financier suisse sur les meilleures pratiques d'investissement responsable et à leur proposer différents outils et méthodes ESG. SSF compte plus de 250 membres dont 30 réseaux partenaires, tels que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ou encore le WWF Suisse.



Sustainable Finance Geneva est une association créée en 2008 ayant pour but de promouvoir une approche durable et responsable de la finance. SFG a comme objectif de réunir les différents acteurs de la place financière genevoise et de la Genève Internationale afin d'avancer ensemble sur les questions d'investissement responsable. SFG compte à fin 2023 plus de 450 membres et 50 partenaires institutionnels, dont la CPEG.



La CPEG est un supporter de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures**. Cette Task Force¹ a été créée par le Conseil de Stabilité Financière pour développer des recommandations sur les informations que les sociétés devraient publier afin d'aider les investisseurs à considérer de manière appropriée les risques liés au changement climatique. En soutenant la TCFD, la CPEG indique qu'elle voit en cette initiative un cadre de reporting utile pour améliorer la transparence des risques et opportunités climatiques au sein des marchés financiers.

¹ Force de travail





*« Tout paraît toujours impossible,
jusqu'à ce que cela soit fait. »*

Nelson Mandela

Caisse de prévoyance de
l'Etat de Genève (CPEG)

Esplanade de Pont Rouge 5
1212 Grand Lancy

+41 (0)22 338 11 11
www.cpeg.ch

